

Réponse du Conseil administratif à la motion du 21 janvier 2009 de MM. Alpha Dramé, Fabien Sartoretti, Gilles Garazi, Yves de Matteis, Miguel Limpo, Mmes Anne Moratti Jung, Claudia Heberlein Simonett, Frédérique Perler-Isaaz, Marie-Pierre Theubet, Sarah Klopmann, Sandrine Burger, Valérie Bourquin, Salika Wenger, Nicole Valiquer Grecuccio, Annina Pfund, MM. Christian Zaugg et Grégoire Carasso, acceptée par le Conseil municipal le 21 janvier 2009, intitulée: «Le Fonds de solidarité numérique doit rester à Genève».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- la polémique autour du départ du siège du Fonds mondial de solidarité numérique de Genève à Lyon (cf. *Le Temps* du 6 et 12 décembre 2008 et *Le Courrier* du 3 janvier 2009);
- l'initiative prise par Genève d'accueillir, en décembre 2003, le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) dont l'un des résultats majeurs a été la création du Fonds mondial de solidarité numérique;
- l'atout majeur pour le fonds d'avoir son siège à Genève, à proximité des sièges de l'Union internationale des télécommunications et d'autres fonds similaires (Unitaid, Global Fund, GAVI, etc.);
- le fait que ce départ ailleurs pourrait mettre en péril le «principe de Genève», mécanisme de financement innovant au profit de modes de financement traditionnels qui ont montré leurs limites,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- des explications sur la situation actuelle;
- de prendre toutes les mesures nécessaires auprès des différents membres et acteurs concernés pour maintenir le siège du Fonds de solidarité numérique en ville de Genève.

REPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Inauguré officiellement en mars 2005, le Fonds de solidarité numérique (FSN) est une fondation de droit suisse dont l'activité consiste à développer des projets dans le domaine des technologies de l'information et de la

communication en faveur des populations défavorisées, afin de réduire le fossé numérique.

Il a son siège à Genève et est constitué pour une période de 5 ans, renouvelable. Ses locaux se situent à la Villa La Concorde, que la Ville a mis gracieusement à sa disposition pour une valeur locative annuelle de Fr. 97'000.- environ.

En sont membres fondateurs 18 Etats¹, principalement africains, 5 villes et un gouvernement local (Dakar, Genève, Lyon, Malaga, Saint-Domingue et la Région Rhône-Alpes), une organisation internationale (Francophonie) et une entreprise privée (StratXX Holding AG).

Le Fonds tire avant tout ses ressources financières des contributions d'adhésion uniques de ses membres, lesquelles totalisent, à fin 2008, plus de 8 millions de francs.

Il est cependant prévu que le principe du 1 % de solidarité numérique (appelé aussi « Principe de Genève »), instrument de financement innovant imaginé par les promoteurs du Fonds, assure, à long terme, un revenu stable et durable².

Malgré les déclarations favorables de la communauté internationale, les obstacles à une application généralisée de ce mécanisme subsistent (absence de volonté politique, problèmes d'ordre juridique toujours non résolus en l'état). La Ville de Genève fait partie des rares collectivités publiques qui ont accepté d'introduire cette contribution dans leurs marchés publics.

A ce jour, les revenus générés par le « Principe de Genève » sont toujours insuffisants pour financer l'ensemble des activités du Fonds. Depuis 2005, le montant total versé à ce titre s'élève à Fr. 142'000.-, dont Fr. 87'000.- pour l'année 2008). La Ville de Genève a contribué au Fonds à hauteur de Fr. 35'600.- environ, sur la base de ce principe au cours des quatre dernières années. Le reste a été généré essentiellement grâce à la Ville de Lausanne et aux HUG/CHUV.

Lors de la réunion du Conseil de fondation du 25 novembre 2008 à Lyon, le Secrétaire exécutif du Fonds a informé les membres fondateurs que les ressources de celui-ci étaient presque totalement épuisées. Cette nouvelle a été comparée à un cataclysme par le père fondateur du Fonds, Président du Sénégal. Constatant que les frais de fonctionnement du Fonds avaient augmenté et qu'ils dépassaient la limite fixée par les statuts, et parlant même de « dérive » quant au faible nombre de projets concrets soutenus, le

¹ Algérie, Arabie saoudite, Burkina Faso, Cameroun, Chine, Cuba, République dominicaine, France, Ghana, Guinée équatoriale, Guinée Conakry, Kenya, Mali, Maroc, Mauritanie, Nigeria, Tanzanie, Sénégal.

² Lors d'une offre publique d'achats relatifs aux technologies de l'information et de la communication, l'entreprise qui remporte le marché verse au Fonds une contribution de 1% de la transaction, prélevée sur sa marge bénéficiaire. Il appartient aux collectivités publiques d'ancrer cette exigence dans leurs conditions d'appel d'offres.

Président sénégalais a demandé la démission du Secrétaire exécutif. Celui-ci a consenti à quitter son poste pour la fin mars 2009, tout en réfutant les reproches faits à son encontre.

Les membres fondateurs ont par ailleurs décidé de réduire les activités du Secrétariat exécutif afin de ne pas péjorer davantage la situation financière du Fonds, et de se réunir en séance extraordinaire du Conseil de fondation le 27 janvier 2009 à Bamako pour décider de l'avenir de la Fondation (modifications statutaires éventuelles, transfert du siège du Fonds, choix d'un nouveau secrétaire exécutif).

Ne pouvant se rendre physiquement à Bamako, la Ville de Genève a exhorté les autres membres fondateurs à décider du maintien du siège du Fonds, ainsi que du Secrétariat exécutif, à Genève, pour des raisons historiques, juridiques et pratiques. Il a également soutenu la candidature de M. Cissé Kane, actuel Directeur de projets du FSN, au poste de Secrétaire exécutif.

Au lendemain de cette réunion extraordinaire du 27 janvier, le Secrétaire exécutif a informé la Ville des décisions prises par le Conseil de fondation, à savoir :

- transférer le siège du Fonds en Afrique (le lieu exact n'est pas encore déterminé, il s'agit d'une décision de principe) ;
- restructurer le Fonds ;
- procéder rapidement à un audit indépendant (d'ici le mois de mai) ;
- suspendre les activités du Fonds ;
- suspendre la désignation du nouveau Secrétaire exécutif ;
- s'agissant du personnel du Secrétariat exécutif, le laisser en place jusqu'à ce qu'une décision soit prise. Les salaires devraient être garantis jusqu'à fin mai 2009.
- agender sa prochaine réunion à fin mai 2009 ; il y sera notamment question du résultat de l'audit et de l'éventuelle dissolution du FSN dans sa forme actuelle.

La conviction du Conseil administratif selon laquelle le maintien du siège à Genève serait la meilleure solution n'a manifestement pas été partagée par une majorité des membres fondateurs, celle-ci ayant probablement été déçue par les résultats de l'exercice 2007-2008. Le maintien du siège à Genève apparaît dès lors être un combat sans grandes chances de succès, ce d'autant plus que l'existence même du FSN, sous sa forme actuelle, est aujourd'hui fortement compromise.

Il est enfin important de relever qu'en 2007, le Conseiller administratif nouvellement en charge du dossier s'était inquiété de la situation du Fonds et avait convoqué le Secrétaire exécutif afin de lui demander, d'une part, de faire le point sur l'avenir de la Fondation, et, d'autre part, de mentionner dans les prochains comptes du Fonds la subvention en nature de la Ville (soit la mise à disposition de la Villa la Concorde toute équipée). Le Secrétaire exécutif s'était montré optimiste et confiant, convaincu que 2008 serait une année décisive

qui permettrait d'ancrer dans une convention internationale le principe de 1% de solidarité numérique.

Force est toutefois de constater que les démarches du Secrétaire exécutif n'ont, à ce jour, pas abouti à la ratification d'une telle convention. Et qu'en ce qui concerne la subvention en nature de la Ville, elle ne figure pas dans les comptes 2007.

Au vu de ce qui précède, dans la mesure où le Fonds est aujourd'hui menacé de dissolution faute de ressources financières suffisantes, et où le Conseil de fondation a décidé d'une restructuration et d'un transfert du siège de la nouvelle entité en Afrique, il semble objectivement difficile pour la Ville d'obtenir le maintien du siège du Fonds à Genève, nonobstant la capacité réelle de ce dernier à convaincre entreprises et collectivités publiques d'adhérer au « Principe de Genève ».

Tout en regrettant infiniment cette situation, le Conseil administratif suivra de près l'évolution de ce dossier afin de s'assurer que les décisions prises le seront conformément aux statuts de la Fondation.

AU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Jacques Moret
Directeur général

Pierre Maudet
Conseiller administratif

Le 4 février 2009.